

Piscine trop chère à Estaires ? Jacques Parent veut faire des vagues

Le point avait fait polémique le mois dernier : le prix d'achat des terrains qui vont servir à construire la piscine de Flandre-Lys. Jacques Parent, pour l'opposition, ne demande rien moins que... le retrait de la délibération !

PAR RAPHAËLE REMANDE
hazebrouck@lavoixdunord.fr

ESTAIRES. Le courrier a été envoyé à tous les délégués de la communauté de communes de Flandre-Lys (CCFL), avec une copie au sous-préfet de Dunkerque. Jacques Parent, ancien maire de Merville et désormais dans l'opposition, s'adresse au président de la communauté de communes, Bruno Ficheux.

Et il ne lui demande rien moins

« Cette délibération n'est pas conforme aux orientations politiques et budgétaires de la CCFL. »

JACQUES PARENT

que le retrait d'une délibération ! Celle qui a autorisé, le mois dernier, l'achat de terrains pour environ 500 000 € en vue de construire la future piscine de la CCFL. Une délibération qui avait provoqué de vifs échanges au moment du vote, les terrains ayant été achetés à un prix au-dessus de



Les terrains pour la future piscine trop chers ? C'est ce que dénonce Jacques Parent, qui veut faire rebondir la polémique. PHOTO ARCHIVES

celui proposé par l'Avis des domaines. Aujourd'hui, Jacques Parent revient sur le sujet. Pour lui, le projet de piscine est passé (à une courte majorité) « à condition de rester dans une enveloppe de 7,5 millions d'euros tout compris ». Pour lui, le budget va être dépassé. En clair, il estime que « cette délibération n'est pas conforme aux orientations politiques et budgétaires de la

CCFL, ainsi qu'aux inscriptions budgétaires correspondantes ». Et Jacques Parent déclare même qu'il pourrait aller jusqu'au recours contentieux. Du côté de Bruno Ficheux, président de la CCFL, on refuse de polémiquer : « Je ne veux pas rentrer dans le jeu médiatique de M. Parent, qui n'est plus maire de Merville. La décision a été prise par tous les délégués. » ■

Municipales : le Conseil d'État confirme M.-M. Campagne

SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL. Le conseil d'État a rejeté hier la requête de Claude Bodèle, candidat malheureux aux élections municipales.

Battu de deux petites voix au soir du premier tour, son recours avait été déjà repoussé par le tribunal de Lille le 10 juin dernier.

Devant les magistrats du conseil d'État, Claude Bodèle avait brandi le même argument qu'à Lille : en affichant les deux professions de foi des listes concurrentes sur sa fenêtre, et en accompagnant chacune d'un petit mot, l'initiative d'une habitante de la commune aurait altéré la sincérité du scrutin. Sous la liste conduite par Marie-Madeleine Campagne, on pouvait notamment lire « une équipe gagnante, un impôt maîtrisé ».

Sous celle de Claude Bodèle, le

commentaire, moins amène, estimait que l'arrivée de la gauche à la mairie amènerait « des impôts en plus ».

Suivant les conclusions du rapporteur public (voir aussi notre édition du vendredi 21 novembre) qui avait estimé que cette initiative n'était certainement pas « de nature à dénaturer le scrutin », les juges de la haute juridiction ont affirmé que « la critique (contenue dans le tract) n'excédait, ni par son contenu, ni par son ton, les limites de la polémique électorale et n'introduisait aucun élément nouveau dans la campagne électorale. La diffusion de ce document n'a, dès lors, pas été de nature à altérer la sincérité du scrutin ».

Marie-Madeleine Campagne reste bien maire de Saint-Sylvestre-Cappel. ■

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE
DE L'AGENCE LOCALE DE PRESSE ALP



Marie-Madeleine Campagne vient de voir son élection confirmée. PH. ARCHIVES

FLANDRE EXPRESS

TRAVAUX RUE NATIONALE : L'ASSOCIATION DROIT AU VÉLO (ADAV) RÉAGIT



HAZEBROUCK. On le sait, l'association locale Droit au vélo (ADAV) milite, depuis des années, pour qu'il y ait plus de pistes cyclables à Hazebrouck, et notamment, des pistes à « double-sens cyclables ». Ces aménagements permettent aux vélos de rouler – au sein d'un couloir aménagé – dans le sens inverse du trafic des voitures. « Contrairement à une idée reçue, ce n'est pas plus dangereux et cela permet surtout que les cyclistes ne soient pas obligés de faire des détours en suivant les sens uniques des voitures », nous expliquait cet été René Fauvergue, membre de l'ADAV. Bref, le sang des responsables de l'association n'a fait qu'un tour quand ils ont appris la suppression de l'aménagement qui était prévu rue Nationale, dans le cadre des travaux du Pôle gare. Selon le maire, la piste cyclable était trop dangereuse « parce qu'elle descendait sur la chaussée, à contre-sens des véhicules ». L'ADAV a donc fait parvenir un courrier au maire d'Hazebrouck et aux membres du conseil municipal. Ils y expliquent notamment que « le double-sens cyclable est un aménagement reconnu par toutes les études comme très sûr. Il est devenu la règle en France dans l'ensemble des zones de circulation apaisée ».

La municipalité, elle, évoquait dernièrement un aménagement sur le trottoir le plus large. Fausse bonne idée pour l'ADAV qui a demandé une entrevue au maire.

UN DEMI-MILLIER DE PERSONNES
AU CONCERT DU TRIO CORSE ARAPÀ



BAILLEUL. Vendredi soir, l'église Saint-Vaast a résonné au son des chants corses, avec le groupe Arapà. C'est à l'initiative de l'association Kerk Hof, qui rénove des chapelles dans les cimetières de la ville, que le groupe est venu « chanter pour sauver le patrimoine bailleulois ». Plus de 600 personnes ont visiblement été envoûtées par le son des guitares et des voix du trio corse.

DIXIÈME ÉDITION DU CASSEL TROPHY

CASSEL. Cassel VTT a dévoilé son calendrier vendredi soir, lors de l'assemblée générale présidée par David Delautre. Cassel Trophy fête sa 10^e édition. Le circuit empruntera davantage encore de propriétés privées. La seconde édition des 4 heures de Cassel, course en solo ou en relais par équipe de deux, aura lieu le jeudi de l'Ascension. Des sorties spécialement destinées aux collégiens seront proposées à partir de mars. Les sorties dominicales restent programmées. Contact : David Delautre au 06 05 20 34 69 et sur le site Internet : casselvtt.com.